



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité le 3 avril 2023

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

ID : 040-224000018-20230330-SA_DES21_28_133-AI



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

SA-DES21/28-133

ARRETE
PORTANT DESIGNATION DE
M. SYLVIE BERGEROO,
CONSEILLERE DEPARTEMENTALE,
EN TANT QUE REPRESENTANTE
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE
NATURELLE NATIONALE DU MARAIS D'ORX

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.3221 - 7 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles R 332-15 et suivants ;

VU le décret n° 95-148 du 8 Février 1995 portant création de la Réserve Naturelle du Marais d'Orx ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes,

ARRETE :

ARTICLE 1 : d'abroger l'arrêté n° SA-DES21-28-076 désignant M. Paul CARRERE, Vice-Président du Conseil départemental, pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part, au sein du Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale du Marais d'Orx.

ARTICLE 2 : M^{me} Sylvie BERGEROO, Conseillère départementale, est désignée pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part, au sein du Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale du Marais d'Orx.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le

30 MAR. 2023

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental